

Il m'appartient de décider si la question dont l'honorable député propose la discussion est dans l'ordre. J'estime qu'elle l'est. Mais est-elle d'importance publique pressante? Elle a trait à

...la nécessité de convoquer immédiatement une réunion du comité mixte canado-américain pour le commerce et les affaires économiques, dont l'établissement a été annoncé lors de la récente visite au Canada du président Eisenhower, en vue de l'adoption immédiate de mesures propres à éviter la crise commerciale qui menace actuellement l'économie de notre pays.

Je dois me demander tout d'abord si cette proposition, au cas où nous l'étudierions aujourd'hui, aurait les conséquences prévues dans le texte de la motion tendant à la suspension de l'ordre du jour, et si elle présente un caractère urgent. L'honorable député demande la suspension de l'ordre du jour, afin de discuter une question d'importance publique. Quand il nous dit ce que c'est, il prétend qu'il y a lieu de réunir un comité récemment institué.

M. Coldwell: Une réunion?

M. l'Orateur: Oui. L'honorable député souhaite une réunion du comité annoncé par le Président des États-Unis lors de son récent séjour parmi nous. Autant que la Chambre sache actuellement à quoi s'en tenir à ce sujet, ce comité...

M. Coldwell: Est-ce un comité mixte.

M. l'Orateur: Oui, mais la Chambre ne possède aucun renseignement officiel lui permettant d'affirmer son existence, sinon la nouvelle qui en a été donnée par le Président. Ce n'est pas que je veuille mettre en doute la parole du Président des États-Unis. Voici la difficulté à laquelle je me heurte en ce moment. Comment puis-je apprécier l'urgence et l'importance d'une discussion sur la réunion nécessaire d'un comité, en m'en rapportant à une simple annonce de sa création faite il y a quelques semaines, sinon plus?

M. Coldwell: Là n'est point la question.

M. l'Orateur: C'est là qu'elle commence. Quelque député pourrait-il m'aider à me prononcer sur l'existence de ce comité?

Une voix: Un tel comité existe-t-il?

M. l'Orateur: Un tel comité existe-t-il? S'il existe, on s'attend qu'il s'occupe justement des problèmes mentionnés par l'honorable député. A mon avis, il est fort douteux que la question soit de celles qui réclament d'urgence un débat du genre de celui que prévoit l'article 31 du Règlement. Si l'honorable député veut bien me fournir d'autres éclaircissements je serai heureux de l'entendre.

[M. l'Orateur.]

M. Coldwell: Ce n'est pas la nomination du comité qui est urgente, monsieur l'Orateur, mais la situation qui découle de l'annonce faite cette semaine par les États-Unis de la vente subventionnée de blé sur le marché international, ce qui est une source d'inquiétude extrême pour le Canada et, en particulier, pour les cultivateurs de blé. C'est pourquoi je pense que la question est urgente. Si la Chambre m'y autorise, je vais démontrer qu'il y a urgence.

M. Fulton: Le comité n'est pas encore institué.

M. l'Orateur: Vu les paroles de l'honorable député je ne tiens pas à m'arrêter plus longtemps au caractère d'urgence de la question. Je vais simplement demander à la Chambre si elle permet à l'honorable député de proposer la suspension de l'ordre du jour en vertu de l'article 31 du Règlement.

Des voix: Convenu.

D'autres voix: Non.

M. l'Orateur: Non. "S'il y a opposition, l'Orateur demande" et je cite l'article 31 du Règlement, "à ceux qui appuient la motion de se lever". Je prie les honorables députés qui appuient la motion de vouloir bien se lever? Il y en a plus de vingt; je vais donc donner la parole à l'honorable député qui l'a demandée.

M. Coldwell: Je vous remercie, monsieur l'Orateur, ainsi que la Chambre. Je crois qu'en entendant mes observations, on verra qu'il s'agit d'une question passablement pressante. Ceux qui se sont tenus au courant des événements se rappellent que les États-Unis ont annoncé, le 19 novembre, que les exportations de blé autres que celles qui relèvent de l'accord international sur le blé seraient subventionnées par l'intermédiaire de la Corporation de crédit à l'égard des denrées. Le 7 décembre, c'est-à-dire lundi dernier, on a communiqué au public le programme qui sera effectivement suivi et qui a été mis en vigueur mardi dernier, le 8 décembre.

Tout d'abord, qu'on me permette de citer ce que je crois être une interprétation convaincante de la part de quelqu'un avec qui je diffère souvent d'avis à l'égard de ces questions mais qui, lorsqu'il était attaché à la tribune des journalistes, a fait une étude de ces problèmes. Je veux parler de M. Grant Dexter, de la *Free Press* de Winnipeg. Voici ce qu'il déclarait le 8 décembre:

Dans le passé, le gouvernement des États-Unis, bien qu'il eût le pouvoir de verser des subventions à l'égard de toutes les exportations de blé, n'a subventionné, en fait, que les exportations relevant de